

**PLAN DE COURS  
ACADEMIC SYLLABUS**

<b>DISCIPLINE</b>	<b>Droit Privé</b>			
<b>Titre du cours Course title</b>	<b>Droit de l'entreprise</b>			
	Langue Language	Heures Hours	ECTS	Année du Diplôme
	<b>Français</b>	<b>20h</b>	<b>4</b>	<b>2<sup>ème</sup> année</b>
<b>Nom de l'enseignant/ Name of the lecturer</b>	<b>Caroline BERGER</b>			
<b>Fonction / Employeur Position / Employee</b>	Maître de conférences			
<b>Contact :</b>	<a href="mailto:caroline.berger@sciencespo-aix.fr">caroline.berger@sciencespo-aix.fr</a>			
<b>Objectifs du cours / Course objectives</b>	Appréhender le concept économique d'entreprise sous tous ses aspects juridiques (structures, biens, activités juridiques).			
<b>Compétences acquises/ Learning outcomes</b>	Acquérir les notions fondamentales de droit privé à travers le prisme de l'entreprise et nécessaires à la poursuite d'un enseignement plus approfondi en droit des affaires.			

<b>Contenu du cours par session/ Course content per session</b>	<b>Nombre d'heures/ Number of hours</b>
<p>Il s'agit dans ce cours d'aborder la manière dont l'entreprise est appréhendée par le droit. Or l'entreprise n'est pas une notion juridique et univoque. Elle est une notion économique qui correspond à des réalités juridiques diverses et variées. Ni véritablement objet de droit, ni véritablement sujet de droit, elle est difficilement appréhendable par le droit en tant que telle.</p> <p>Le droit s'intéresse davantage à l'entrepreneur (sujet de droit), qui peut être soit une personne physique (un commerçant, un artisan, un professionnel libéral ou un agriculteur), soit une</p>	20

UNEGRANDEÉCOLEENPROVENCE

**INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE**

---

personne morale (une association, une société, un GIE, un EPIC...). Le droit appréhende aussi l'entreprise au travers des différents biens qui permettent ou dépendent de son exploitation (fonds de commerce notamment) et qui figurent dans le patrimoine de l'entrepreneur. Enfin, c'est au travers de ses activités juridiques que l'entreprise est également appréhendée par le droit : ses activités contractuelles (vente, crédit, transport, assurance, prestations diverses), mais aussi sa responsabilité délictuelle civile éventuellement engagée lors d'une activité extracontractuelle (comportement de concurrence déloyale, troubles à l'environnement, nuisances pour le voisinage...), ou encore sa responsabilité pénale (infractions à la sécurité du travail, banqueroute, fraude fiscale, activités illicites...).

Pour étudier ces différentes questions, il nous faut impérativement passer au préalable par l'étude des notions fondamentales de droit privé et les grandes classifications juridiques connues. Aussi toujours à travers le prisme de l'entreprise, nous étudierons le concept de personnalité juridique (et notamment de personnalité morale) ainsi que les droits subjectifs attachés à la personne et leur défense devant les tribunaux judiciaires. Puis nous envisagerons la notion de patrimoine et son contenu au travers des différents droits patrimoniaux, soit portant sur les biens, qu'ils soient matériels (droit réels mobiliers ou immobiliers), ou immatériels (droits intellectuels tels les droits des marques ou d'auteur ou le fonds de commerce), soit à l'encontre des personnes (droits personnels, au travers de l'étude des obligations juridiques : créances et dettes). Nous étudierons enfin le contrat et la responsabilité civile extracontractuelle et pénale.

---

**Bibliographie - Auteur, titre, année, éditeur/ Bibliography - Author, title, year, publisher**

Introduction générale au droit, Patrick Courbe, Dalloz, Mementos, 2015

Introduction générale au droit, Daniel Mainguy, LexisNexis, Objectif droit, 2016

Introduction au droit et thèmes fondamentaux de droit civil, Jean Luc Aubert, Sirey, collection Université, 2016

Introduction à l'étude du droit, Philippe Malinvaux, LexisNexis, Manuel, 2016

---

**Mini CV de l'enseignant/ Mini CV of the lecturer**

**PHOTO (non obligatoire)**

Maitre de conférences en droit privé. Spécialiste de droit des affaires (droit commercial, droit des sociétés et entreprises en difficulté essentiellement), ainsi que de droit des obligations (droit des contrats en particulier). Spécialiste également des modes amiables de règlements des conflits et notamment de la Médiation.

UNEGRANDEÉCOLEENPROVENCE

**INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE**